

Description de fonction

1. Intitulé de la fonction

Responsable de la commission de la Ligue nationale de baseball, membre de la commission technique

2. Instance supérieure

Responsable de la commission technique de baseball

3. Fonctions subordonnées

- Responsable du calendrier des ligues nationales de baseball

4. Suppléance

- Remplace les responsables du calendrier des ligues nationales de baseball
- Est représenté-e par le-la responsable de la commission technique de baseball

5. Tâches principales, objectifs de la fonction

- Respect du calendrier annuel de la Ligue nationale de baseball
- Coordination des calendriers en concertation avec le responsable du calendrier
- Traitement des demandes de modification du règlement technique de la Ligue nationale à l'attention de la CT
- Traitement des dérogations à l'attention de la CT
- Organisation de la réunion annuelle des ligues nationales
- Élaboration des modes de jeu des ligues nationales à l'attention de la CT
- Contrôles ponctuels et notification au responsable de la CT en cas de résultats ou de documents manquants
- Communication des décisions de la CLN et de la CT aux clubs concernés

6. Charge de travail et indemnisation

Pendant la saison, entre 1 et 2 heures par semaine, de septembre à janvier entre 4 et 6 heures par semaine

Pendant la saison, 3 à 4 réunions de la CT de 2 à 3 heures chacune, de septembre à janvier, 1 réunion de la CT par mois de 2 à 3 heures

Activité bénévole

Indemnisation selon le règlement des frais de la SBSF

7. Tâches et compétences de direction

7.1. Tâches de direction générales

Direction de l'ensemble du domaine de la Ligue nationale de baseball

7.2. Personnel

Contact avec les responsables du calendrier des ligues nationales de baseball et le-la directeur·trice de la commission technique de baseball

7.3. Compétences

- Infliger toutes les amendes liées au déroulement des matchs des ligues nationales, conformément au barème des amendes et après consultation de la commission technique (à l'exception des amendes infligées aux arbitres).
- Détermination du mode de jeu des ligues nationales après consultation de la CT

7.4 Droit de signature

- Signature individuelle pour les décisions de la commission technique

8. Participation aux réunions

- Participation à l'assemblée générale à sa discrétion
- Participation aux réunions de la CT
- Participation à toutes les autres réunions de la SBSF, à sa discrétion
- Direction et participation à la réunion de la Ligue nationale

9. Information

- Droit étendu à l'information de la part de l'ensemble des titulaires de fonction et les collaborateur·trice·dans le domaine de l'organisation des matchs
- Obligation étendue d'information envers l'assemblée générale et le comité de direction

10. Exigences envers le titulaire de la fonction

- Personnalité intègre, reconnue et orientée vers le sport
- Expérience pratique en tant que joueur·se de baseball ou de softball
- Connaissances et expérience approfondies spécifiques au sport
- Expérience avérée en matière de direction et d'organisation
- Communication ouverte et axée sur les solutions
- Disponibilité à investir le temps nécessaire dans les tâches confiées
- Esprit d'équipe
- Bonnes connaissances linguistiques en allemand et en anglais, le français étant souhaitable
- Discrétion